

Comment faire pour profiter de la Montée en Débit ?

Pour accéder au haut-débit, un équipement de Montée en Débit a été installé dans votre commune et sera opérationnel à partir du 5 décembre 2018.

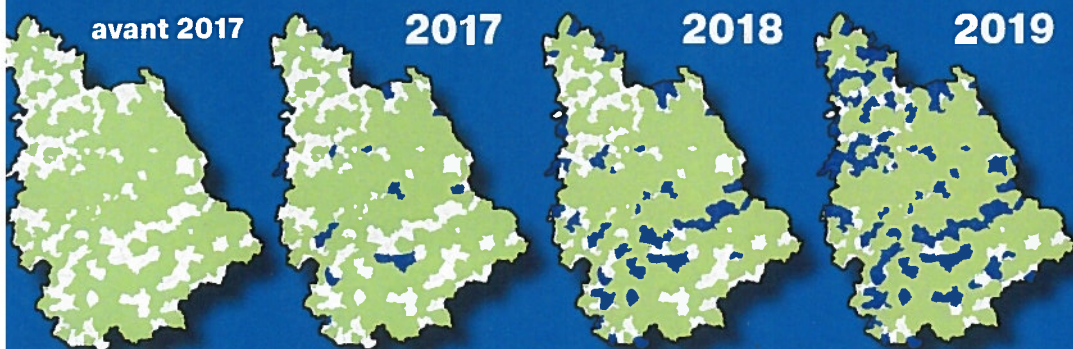
Vous pouvez donc désormais prendre contact avec l'opérateur de votre choix pour contractualiser un nouvel abonnement Haut-Débit.

Trois semaines après ce nouvel engagement, vous pourrez profiter pleinement de la Montée en Débit de votre connexion Internet.

Vous avez déjà un Fournisseur d'Accès à Internet, le plus souvent vous n'avez rien à faire, mais si vous ne constatez pas d'amélioration, il convient de vous rapprocher de votre opérateur pour faire un point sur votre situation.

La Vienne numérique...

2020 : + de 95% du territoire en Haut-Débit !



Evolution des débits dans la Vienne

Légende

■ Débit Correct ■ Zone de Montée en Débit

Plus d'infos : 05 49 49 40 40

